

## Quartier de Saint-Claude - Acquisitions à la SA BOURGOIN pour la création d'un espace public

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la Ville de Besançon a fait réaliser une étude urbaine visant à définir les modalités d'aménagement d'un coeur de quartier pour le secteur de Saint-Claude.

Cette étude, qui a coïncidé avec le sinistre détruisant le supermarché Leader Price, a abouti, fin 2004, à la décision de créer une place publique sur laquelle s'ouvrira le nouveau centre commercial de la société Casino.

L'emprise de cette place empiète sur trois propriétés privées sises rue des Justices. Des négociations ont été engagées en vue des acquisitions nécessaires à cet aménagement. Elles ont abouti à un premier accord avec M. BOURGOIN François qui exerce une activité commerciale sur le site (traiteur).

En conséquence la SA BOURGOIN, représentée par son président, M. BOURGOIN François, cède à la Ville de Besançon les parcelles cadastrées section HV n° 50 d'une contenance de 52 m<sup>2</sup> et HV n° 51p d'une contenance d'environ 290 m<sup>2</sup>. Ces parcelles supportent différentes constructions, à savoir, annexes commerciales et plusieurs garages.

Le Service des Domaines a estimé cette propriété bâtie à 100 000 €.

Compte tenu de l'importance que représente cette acquisition pour la Ville de Besançon dans le cadre de ce projet de place publique et de la nécessité de réaliser les travaux au plus près de l'ouverture des commerces, il est proposé de passer outre cette estimation en se portant acquéreur au prix de 122 000 €.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense globale de 122 000 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.4814. 30100, abondée par un virement de la ligne 21.824.2111.4814.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition à la SA BOURGOIN, aux conditions sus-énoncées
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

«**M. LE MAIRE :** SA BOURGOIN est une boucherie honorablement connue ici à Besançon. Entre parenthèses, la construction de Casino discount se passe bien. Jacques, à quand l'ouverture ?

**M. Jacques MARIOT :** Fin août».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 mai 2005.*